

Accompagnement des bénéficiaires du RSA en grande précarité

Bilan d'activité 2021
Mars 2022



WWW.ADALEA.FR

SOMMAIRE

1. Présentation du pôle et de l'action	3
2. Rapport quantitatif de l'action	4
2.1 Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action.....	4
2.2 Compositions familiales.....	4
2.3 Ages	4
2.4 Origine géographique.....	5
2.5 Evolution des modes d'habitat.....	5
2.6 Les modes de sorties	6
3. Evènements marquants	7
3.1 Des co-interventions avec le CAARUD	7
3.2 Un travail de partenariat en interne pour accompagner les personnes les plus exclues	7
4. Problématiques - difficultés rencontrées	7
4.1 « L'aller vers »	7
4.2 La mobilité géographique, un frein à l'ouverture et au maintien des droits	8
4.1 Les personnes sortant de prison	8
5. Paroles d'usagers, témoignages, exemples	8
6. Ressources humaines	9
7. Environnement, réseau, partenariat	10
8. Perspectives 2021	11

1. PRESENTATION DU POLE ET DE L'ACTION

Le pôle Accueil Ecoute et Veille Sociale d'ADALEA intervient en direction :

- ➔ Des femmes victimes de violences conjugales et familiales ainsi que de leurs enfants :
 - ✖ **ACCUEIL ECOUTE FEMMES** : un service d'écoute téléphonique, un accompagnement psychosocial des femmes en individuel ou en collectif au sein d'un groupe de paroles, une prise en compte des enfants qui vivent dans un climat de violence, des actions de sensibilisation et de formation pour les professionnels.
- ➔ Des ménages en recherche d'hébergement ou de logement :
 - ✖ Le **SIAO** : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation du département des Côtes d'Armor.
- ➔ Des publics en grande précarité au sein de différentes actions :
 - Les **POINTS SANTÉ** : animés par des infirmières et des psychologues, ils proposent un accueil, une écoute et un accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés liées à la santé. Le service gère aussi une **PHARMACIE HUMANITAIRE** en partenariat avec une pharmacienne bénévole et des médecins bénévoles.
 - Les **APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUES** : des appartements pour des personnes en situation de précarité souffrant de pathologies chroniques avec une équipe de professionnelles (infirmière – psychologue – médecin – travailleur social) qui coordonne le parcours de soins et d'insertion des personnes hébergées.
 - Le **ROND-POINT** : dispositif sur le champ de l'urgence sociale qui comprend trois dimensions :
 - Le **115** : dispositif départemental de veille sociale, de mise à l'abri et d'orientation des personnes sans domicile ;
 - L'**ASEP** : Action Sociale sur l'Espace Public, équipe mobile intervenant sur l'agglomération Briochine ;
 - La **BOUTIQUE SOLIDARITÉ** pour faire le point, aider les personnes à retisser des liens sociaux. Accueil humanitaire pour se laver, déposer un sac, laver son linge, se reposer, obtenir une adresse...
 - **L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE DES ALLOCATAIRES DU RSA** : accueil et accompagnement des allocataires du RSA marginalisés vers une resocialisation et une autonomie financière, et vers une orientation sur les dispositifs de droits communs.

Les missions de l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA :

Accompagner les personnes vers un processus de reconstruction, de resocialisation en s'appuyant sur un **contrat d'engagement réciproque** signé entre le Conseil Départemental, la personne et le référent.

Evaluer la situation de la personne dans les domaines de l'hébergement, la santé, l'alimentaire, le vestimentaire et l'accès aux droits.

Favoriser les démarches de recherche et/ou de maintien dans le logement, l'emploi, la formation...

Permettre l'aide à la **consolidation de ses droits**, et à ses devoirs de citoyen.

Accompagner la personne dans l'expression de son mal être et de ses problèmes de santé pour favoriser des relais vers les professionnels du soin.

2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

2.1 Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action

En 2021, **49 personnes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé RSA**, chiffre stable par rapport à 2020 (50 personnes accompagnées).

Parmi ces 49 personnes, 29 bénéficiaient déjà d'un accompagnement en 2020 qui s'est poursuivi et **20 ont été nouvellement orientées en 2021**.

Sur ces 20 personnes orientées en 2021 :

- 17 situations orientées par le Rond-Point d'Adalea (Boutique Solidarité, ASEP et 115) puis validées par le Conseil Départemental,
- 3 orientations par le Conseil Départemental (4 en 2019, 13 en 2018).

Comme les années précédentes, la part des hommes accompagnés dans le dispositif reste largement majoritaire (88%).

	2021	2020	2019
Hommes	43	45	27
Femmes	6	5	9
TOTAL	49	50	36

2.2 Compositions familiales

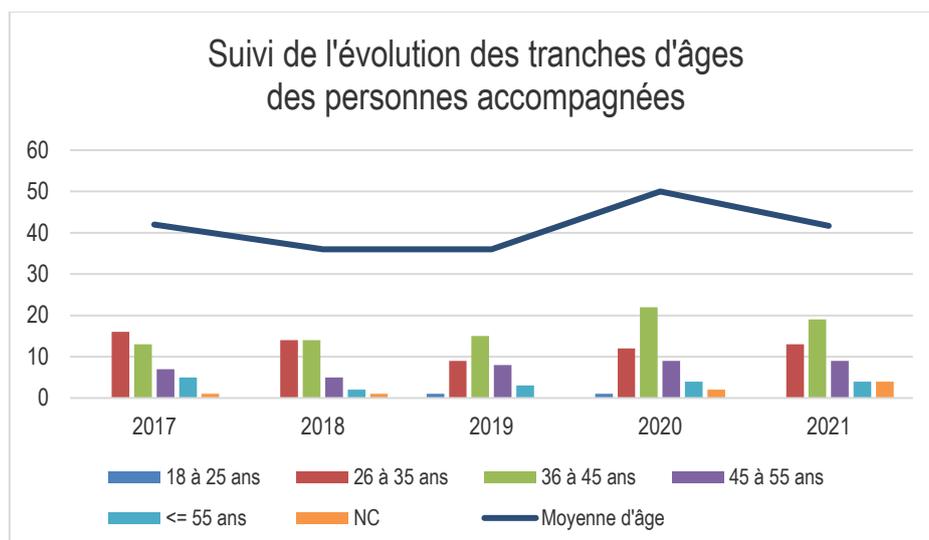
	2021	2020	2019
Hommes seuls	43	45	27
Femmes seules	6	5	9
TOTAL	49	50	36

En 2021, comme les années précédentes, les personnes accompagnées sont isolées ; toutes vivent seules.

2.3 Age

	2021	%2021	2020	2019	2018	2017
18 à 25 ans	0	0%	1	1	0	0
26 à 35 ans	13	27%	12	9	14	16
36 à 45 ans	19	39%	22	15	14	13
46 à 55 ans	9	18%	9	8	5	7
>= 56 ans	4	8%	4	3	2	5
NC	4	8%	2	1	1	1
TOTAL	49	100%	50	36	36	42

La moyenne d'âge des personnes accompagnées a eu tendance à s'accroître ces dernières années ; **l'âge moyen est de 42 ans en 2021** (41 ans en 2020 et 2019, 38 ans en 2018), mais ce chiffre est stable par rapport à 2019 et 2020. A noter qu'aucun jeune de moins de 25 ans n'a été accompagné en 2021 même si cette modalité existe.



2.4 Origine géographique

	2021	%2021	2020	% 2020	2019	% 2019
St Brieuc	46	94%	46	92%	33	92%
St Brieuc Armor Agglomération	2	4%	4	8%	3	8%
Département 22	1	2%	0	0%	0	0%
Autre	0	0%	0	0%	0	0%
Total	49	100%	50	100%	36	100%

Les personnes accompagnées sont majoritairement originaires de St Brieuc (94%).

L'agglomération briochine concentre les principales administrations, au sein desquelles les bénéficiaires peuvent réaliser leurs demandes. De plus, les bénéficiaires du RSA sont rarement véhiculés et n'ont d'ailleurs pour la plupart pas le permis de conduire, ainsi il leur est impossible de s'éloigner de Saint Brieuc.

32 personnes accompagnées (soit 65%) sont domiciliées à Adalea, 50 rue de la Corderie et 6 personnes accompagnées (12%) sont domiciliées au CCAS de Saint Brieuc.

2.5 Evolution des modes d'habitat

	En début d'accompagnement	% 2021
Rue, squat, véhicule, cabane	22	45%
Hébergement d'urgence : ALT d'urgence, Trait d'Union...	4	8%
Hôtel - Hybritel	2	4%
SIAO (CHRS, ALT, place de stabilisation, Maison Relais)	1	2%
Hébergé chez un tiers/ famille	6	12%
Logement privé	1	2%
Logement public	0	0%
Autres : hospitalisation, incarcération, décès ou non communiqué	13	13%
TOTAL	49	100%

Les différents types d'habitats permettent d'avoir une vision du mode de vie des personnes accompagnées. En début d'accompagnement, **22 personnes étaient sans domicile fixe, soit 45% (nette diminution par rapport à 2021 (60%), retour au niveau de 2018 (44%))**.

En 2021, 28 personnes accompagnées ont ainsi réalisé une demande SIAO, et 15 un dossier DAHO / DALO. La problématique du logement est centrale dans l'avancement du parcours des personnes accompagnées car elle permet de « se poser » et de sécuriser le parcours.

2.6 Les modes de sortie

	Nombre 2021	%2021	Nombre 2020	% 2020	Nombre 2019	% 2019
Par les ressources			0	0%	2	17%
<i>AAH</i>	1	3%	0	0%	0	0%
<i>CDD ou contrat aidé</i>	3	10%	0	0%	1	8%
<i>Intérim</i>			0	0%	0	0%
<i>Retraite</i>	0	0%	0	0%	1	8%
Autres motifs			21	100%	10	83%
<i>Fin de la mesure d'accompagnement</i>	9	31%	0	0%	0	0%
<i>Sans nouvelles depuis plus de 3 mois</i>	1	3%	12	57%	4	33%
<i>Changement de département/ déménagement</i>	4	14%	1	5%	0	0%
<i>Autre accompagnement (CUI - place de stabilisation - CHRS)</i>	11	38%	7	33%	4	33%
<i>Entrée en formation qualifiante</i>	0	0%	0	0%	0	0%
<i>Incarcération sup. à 12 mois</i>	0	0%	1	5%	1	8%
<i>Décès</i>	0	0%	0	0%	1	8%
<i>Ne relève plus d'un accompagnement renforcé</i>	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL des sorties	29	100%	21	100%	12	100%

29 personnes sont sorties du dispositif d'accompagnement en 2021.

Les principaux motifs de sortie sont :

- les relais vers un autre accompagnement (entrée en CHRS, en place de stabilisation...),
- la fin de la mesure, notamment lorsque la durée maximale de suivi est écoulée – dans ce cadre, nous travaillons à une procédure commune avec le Conseil Départemental, afin que le relai puisse être assuré pour les personnes,
- le changement de secteur géographique,
- l'introduction d'une nouvelle ressource (contrat de travail).

Notons qu'une durée très longue est souvent nécessaire pour mener à bien l'accompagnement des personnes en grande précarité. La personne doit dans un premier temps accepter cet accompagnement puis s'inscrire dans une démarche active.

3. EVENEMENTS MARQUANTS

L'année 2021 a continué à être marquée par la crise sanitaire. La prolongation des mesures sanitaires et le télétravail massif n'ont pas facilité les démarches des personnes accompagnées ni les contacts entre professionnels. Malgré cela les accompagnements ont perduré sous un format en présentiel.

3.1 Des co-interventions avec le CAARUD

En novembre 2021, l'équipe a rencontré les professionnels du CAARUD (Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques). La problématique de la poly-consommation peut être présente parmi nos publics, et la dépendance engendre pour les personnes une difficulté à s'inscrire dans des démarches.

Au regard des problématiques multiples et avec l'accord de la personne, des co-interventions peuvent être proposées. L'objectif est de travailler avec la personne accompagnée et de clarifier la répartition des axes d'accompagnement pour chaque partenaire.

3.2 Un travail de partenariat en interne pour accompagner les personnes les plus exclues

L'équipe de professionnel.les qui intervient à l'accueil de jour et sur l'espace public constate que certaines personnes n'ont plus de droits ouverts depuis plusieurs mois. La priorité pour elles reste souvent de pouvoir subvenir à leurs besoins primaires. Certaines évoquent également la complexité dans les démarches administratives : elles se sentent perdues et ont parfois un sentiment d'abandon par la société. Plus le temps passe, et plus elles risquent de se marginaliser, avec toutes les conséquences que cela engendre

Dans le cadre des maraudes de rues, les professionnel.les prennent le temps d'échanger et de comprendre les difficultés des personnes. Cette démarche d'aller-vers demande de recréer une relation de confiance avec les personnes accompagnées. Une fois le lien établi, les travailleurs sociaux peuvent proposer aux personnes d'être accompagnées par le service. Si la personne accepte, une demande d'orientation vers le service RSA d'Adalea est complétée et l'accompagnement peut démarrer après validation par les services du Conseil Départemental.

L'accompagnement social renforcé permet d'accompagner les personnes jusqu'à 36 mois et d'intervenir directement dans le lieu de vie de la personne (squat, espace public...). Le service s'adapte au rythme et aux habitudes de vie des personnes accompagnée, à leurs priorités, à leurs problématiques... L'objectif est de parvenir à rendre autonome les personnes dans leurs démarches et à solliciter le droit commun.

Les prescriptions émanent également de la Maison du Département qui évaluent le besoin d'un accompagnement renforcé. L'équipe soulève cependant la nécessité de continuer à communiquer sur l'action pour que l'origine des orientations soient multiples.

4. PROBLEMATIQUES – DIFFICULTES RENCONTREES

4.1 : « L'aller Vers » pour accompagner les personnes les plus éloignées

Parmi les personnes accompagnées par le service RSA, certaines ne sont pas en capacité d'honorer des rendez-vous programmés. Il peut également y avoir une difficulté à effectuer un entretien dans un bureau. Ces freins sont liés à plusieurs facteurs tels que : des addictions, des troubles psychiques...

L'équipe doit adapter son positionnement et proposer un accompagnement adapté aux problématiques des personnes. Pour exemple, il arrive d'effectuer des entretiens sur les lieux de manche. La personne accompagnée ne quitte pas son environnement immédiat et se sent en confiance.

L'objectif n'est pas de faire perdurer ce mode d'intervention, mais d'amener progressivement les bénéficiaires à se déplacer au sein services sociaux ou des administrations, et ainsi de redonner une place de citoyen à des personnes qui sont exclues de la société depuis plusieurs mois ou années.

L'accompagnement sur l'extérieur demande plus de temps et d'anticipation pour les travailleurs sociaux. Cependant ce type d'intervention a permis à plusieurs personnes de rouvrir leurs droits de base.

4.2 La mobilité géographique, un frein au maintien et à l'ouverture des droits

La réouverture ou le maintien des droits peut demander du temps dans le traitement des dossiers. Les bénéficiaires espèrent pourtant régulariser leur situation rapidement et rebondir sur un nouveau projet, car le fait de percevoir le RSA permet d'engager des démarches pour rechercher un logement et quitter le monde de la rue

Au regard de cette attente, les professionnel.les veillent à informer les personnes accompagnées que l'aboutissement de certaines démarches peut nécessiter plusieurs semaines. Par exemple, le transfert des dossiers entre départements est long. Au sein des Côtes d'Armor, les partenariats établis avec notre service permettent de raccourcir les délais. Pour exemple, le Pôle Précarité de la CPAM des Côtes d'Armor répond rapidement à nos demandes urgentes pour l'ouverture d'un droit à la complémentaire santé solidaire. Mais l'absence d'interlocuteurs dans d'autres territoires engendre un traitement plus long des dossiers administratifs.

Par ailleurs certains dossiers sont bloqués au sein des administrations car les personnes n'ont pas répondu à des courriers importants. Aujourd'hui, l'accès aux administrations est normalement facilité avec les outils numériques. En pratique, c'est souvent une difficulté supplémentaire ; lors des échanges avec les administrations, il n'est pas rare d'entendre : « nous envoyons un nouveau code confidentiel à Monsieur X par courrier » « nous allons vous envoyer un code par téléphone ou vous rappeler pour fixer un rendez-vous ». Pour les personnes en grande précarité, la situation se complique alors : pas encore de domiciliation, plus d'accès à sa boîte aux lettres, pas de téléphone portable...

La période d'attente est difficile à vivre.

Si la personne accompagnée émet le souhait de quitter la ville de Saint Brieuc, le rôle de travailleur social est de sensibiliser la personne à préparer son départ pour éviter les ruptures de droit.

4.3 Les personnes sortant de prison

L'équipe accompagne régulièrement des personnes sortant de prison.

Les professionnels sont bien souvent, dans ce cas, confrontés à des personnes dont les droits se sont arrêtés au cours de l'incarcération et n'ont pas été renouvelés mais également des personnes pour lesquelles le temps d'incarcération, court ou long, n'a pas permis le traitement de la situation administrative.

Ce public peut alors, à la sortie d'incarcération, être dans des situations complexes au regard du logement et des droits (sécurité sociale, RSA...). Le temps de réouverture des droits paraît très long aux personnes et la dynamique engagée en fin d'incarcération peut être compromise.

5. PAROLES D'USAGERS, TEMOIGNAGES, EXEMPLES

Illustration du travail d'accompagnement avec le CAARUD

Voici un exemple d'accompagnement conjoint réalisé par l'équipe du CAARUD et le service d'accompagnement renforcé RSA de l'association ADALEA :

Monsieur X vit dans un habitat précaire en pleine campagne et ses difficultés du quotidien sont en lien avec sa consommation de différents produits. Il nomme clairement son addiction et son parcours du quotidien pour trouver un médecin et une pharmacie dans le Département.

Les problématiques de Monsieur sont travaillées par diverses structures sans réelle coordination. Cette situation peut engendrer de la confusion et un manque de repères stables.

En échangeant avec le CAARUD, nous avons constaté qu'il serait pertinent de proposer un rendez-vous tripartite à Monsieur X. Ce dernier a accepté notre proposition.

Monsieur X a nommé ses difficultés du quotidien et ses besoins. Les professionnels ont clarifié avec Monsieur ses objectifs d'accompagnements.

Le CAARUD continue à soutenir Monsieur dans son projet de soins et l'aide à trouver des professionnels pour la mise en place d'un traitement de substitution.

Le service RSA poursuit le travail pour le maintien des droits et l'accès à un hébergement durable.

6. RESSOURCES HUMAINES

➔ Personnels et échanges entre les professionnels

L'équipe du service RSA est composée de deux travailleurs sociaux qui se partagent entre BS-ASEP et RSA pour l'un et accompagnement en pension de famille et RSA pour l'autre.

Des réunions hebdomadaires ont lieu avec l'équipe du Rond-Point (Boutique Solidarité, ASEP, 115) qui permet d'échanger sur les situations des personnes accompagnées qui sollicitent bien souvent plusieurs dispositifs d'Adalea.

➔ Supervision

En 2021, la supervision a connu quelques évolutions.

En début d'année un bilan a été réalisé au sein de l'équipe, en collaboration avec les professionnels du point santé et du Rond Point qui participent également à ces temps de supervision.

Un nouvel intervenant a été sollicité et a pu démarrer à la rentrée.

➔ Temps consacré à la formation dans le cadre du plan de formation

Les formations ont pu reprendre en 2021. Même si plusieurs d'entre elles ont eu lieu en visio-conférence, les professionnels ont pu bénéficier de plusieurs actions de formation.

Intitulés	Nbre bénéficiaires
Problématique des violences conjugales et parentalité	1
Ecoute active	1
Mieux comprendre les addictions	1
SST : Sauveteur Secouriste au Travail (recyclage)	1
Recyclage habilitation électrique non électricien (recyclage)	1
Habilitation électrique initiale (NE)	1

7. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT

Depuis plusieurs années, le réseau partenarial autour de l'accompagnement RSA s'est étoffé et spécialisé. Aujourd'hui, de très nombreux partenaires internes et externes, qu'ils soient institutionnels, associatifs ou privés peuvent être mobilisés tout au long du parcours des personnes accompagnées.

En 2021, les contacts ont été plus faciles qu'en 2020 mais sont restés parfois distendus par les modalités de contact privilégiées : par téléphone et visio-conférence et la continuité du télétravail.

➔ Lien tenu avec la MDD de Saint-Brieuc

Pour suivre efficacement les situations des personnes accompagnées, valider les orientations et les sorties du dispositif renforcé, une réunion mensuelle de la **Cellule d'Orientation Locale RSA a lieu**.

A l'issue de celle-ci, Adalea reçoit les délibérés de la cellule pour commencer, poursuivre ou arrêter un accompagnement

➔ Etat des lieux du réseau de partenaires

- ◆ Structures administratives : CAF, MSA, INICIAL, CPAM, MDPH, Trésor Public, CARSAT...
- ◆ Structures sociales : C.C.A.S, Maisons Du Département (M.D.D), Centres sociaux ...
- ◆ Structures d'insertion sociale et professionnelle : SPIP, ACI, Alter ...
- ◆ Les organismes de tutelles : ACAP, UDAF, APM 22.
- ◆ Structures et organismes liés à l'emploi : Pôle Emploi, Maison de l'emploi ...
- ◆ Associations caritatives : Secours populaire, Secours Catholique, Restos du Cœur, Croix rouge, A.P.F...
- ◆ Partenaires Santé : Point santé Adaléa, Equipe Mobile Précarité Psychiatrie, Hôpitaux et cliniques, médecins généraux et spécialisés, CAARUD (pour les addictions)
- ◆ Partenaires logement : Les services logement d'Adalea (SIAO, Pôle hébergement logement, boutique solidarité), partenaires du 115 (hôtels), Résidence habitat jeunes, bailleurs privés et agences immobilières...
- ◆ PARADS : Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux, animé par le CCAS de Saint Brieuc et dont Adaléa est membre.

➔ Permanence CAF

En 2021, en lien avec la Boutique Solidarité, une expérimentation a été menée avec la CAF qui propose des permanences de proximité, au plus près des usagers dans nos locaux. Ceux-ci peuvent rencontrer un agent pour dénouer des situations, comprendre leurs droits et les ouvrir.

11 allocataires ont pu être reçus à l'occasion de ces permanences dont 7 situations concernaient une régularisation ou ouverture de droit au RSA (suivi ou non par Adaléa au titre du RSA renforcé).

L'expérimentation devait prendre fin en janvier 2022.

Au vu du nombre de sollicitations, une prolongation jusque fin juin 2022 est proposée afin d'avoir un recul nécessaire pour une éventuelle pérennisation de ce partenariat.

8. Perspectives 2022

Le projet associatif 2020-2025 doit être l'occasion pour chaque service de ré-écrire son projet. Les travaux engagés en 2021 devront être finalisés début 2022. Plusieurs réunions et groupes de travail ont été menés et une ébauche de projet de service a été rédigée qui doit être corrigée et finalisée.

Pour répondre aux besoins des publics, ce projet de service devra réaffirmer les valeurs fortes de l'association (solidarité, tolérance, respect citoyen de tout individu, confiance en la personne) et traduire les 5 visions du projet associatif :

- ✓ Une association de taille humaine et de proximité, qui met en œuvre l'intelligence collective
- ✓ Une association porteuse de valeurs, éveilleuse de conscience et d'engagement citoyen
- ✓ Une association connue et reconnue auprès de la société civile organisée
- ✓ Une association engagée et investie dans ses territoires
- ✓ Une association laboratoire de l'innovation sociale en réponse aux besoins des publics.

Dans le cadre de projet de service dont les travaux sont quasiment aboutis, il est posé comme pistes d'évolution envisagées :

- La mise en place d'ateliers spécifiques du type réparation de CV ou recherche de logement
- Aide à la mobilité

D'autre part, il est proposé de donner plus de sens au CER qui engage chaque personne accompagnée.

Enfin, le travail partenarial serait à renforcer selon 2 axes :

- Communiquer auprès des partenaires autour de ce dispositif pour faciliter les orientations
- Faciliter le passage de relais des dossiers en établissant des moments de tuilage plus réguliers.